

RCR04	PME introduisant des innovations en matière de commercialisation ou d'organisation		
Objectif Spécifique	OS1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	
Type d'action	3.	<b>Soutenir les projets d'accompagnement et de soutien à l'innovation sociale</b> <i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) commun pour les actions 2, 3, 4 et 5*</i>	<i>Valeur cible programme 2029</i>
	4.	<b>Soutenir les projets d'accompagnement et de soutien à l'innovation favorisant l'exemplarité environnementale des PME</b> <i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) commun pour les actions 2, 3, 4 et 5*</i>	<i>Valeur cible programme 2029</i>
Type d'indicateur	Résultat		
Unité de mesure	Entreprises		
Est un sous-indicateur			
Interdépendance avec un autre indicateur			
Définition	<p>Nombre de PME introduisant une innovation en matière de commercialisation ou d'organisation grâce au soutien apporté. L'indicateur couvre également les micro-entreprises.</p> <p>L'<u>innovation en matière de commercialisation</u> est la mise en œuvre d'un nouveau concept ou d'une nouvelle stratégie de marketing qui diffère considérablement des méthodes de marketing existantes de l'entreprise et qui n'a pas été utilisé auparavant. Elle nécessite des changements significatifs dans la conception ou l'emballage du produit, le placement du produit, sa promotion ou sa tarification. L'indicateur ne couvre pas les changements saisonniers, réguliers ou autres changements de routine dans les méthodes de marketing.</p> <p>L'<u>innovation en matière d'organisation</u> est une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques commerciales de l'entreprise (y compris la gestion des connaissances). L'innovation en matière d'organisation doit être le résultat de décisions stratégiques prises par la direction et mises en œuvre avec le soutien du projet. L'indicateur ne couvre pas les fusions ou acquisitions, même si c'est la première fois.</p> <p>Pour la définition de l'entreprise - voir RCO01</p>		
Méthode de calcul	<p><b>Objectif 2029:</b> estimation du nombre de petites et moyennes entreprises introduisant des innovations en matière de commercialisation ou d'organisation au 31/12/2029.</p> <p><b>Calcul des réalisations:</b> comptabilisation du nombre de petites et moyennes entreprises introduisant des innovations en matière de commercialisation ou d'organisation. La comptabilisation est à réaliser maximum un an après l'achèvement des résultats du projet bénéficiant d'un soutien, et au plus tard au 31/12/2029.</p>		
Points d'attention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Temporalité de mesure des résultats:</b> un an après l'achèvement des résultats du projet bénéficiant du soutien</li> <li>- Une PME ne peut être comptabilisée qu'une seule fois au niveau du projet, même si elle introduit plusieurs innovations</li> <li>- Attention : le présent indicateur ne doit pas être confondu avec l'indicateur <i>RCR03 Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé</i></li> </ul> <p>* Ce montant est disponible pour des projets liés aux actions 2, 3, 4 et 5. En l'absence de pré-répartition entre les différentes actions, ce total est donné à titre strictement indicatif, la valeur des indicateurs étant, quant à elle, déterminée par la performance escomptée pour chaque action. La performance totale de cet indicateur est déterminée en totalisant les estimations relatives aux actions 3 et 4. La sélection des projets de ces 3 actions devra dès lors veiller à atteindre la performance définie au niveau du présent indicateur.</p>		
Justification des résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un tableau, reprenant les données suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; le nom de l'entreprise</li> <li>&gt; le numéro de l'entreprise</li> <li>&gt; la forme légale de l'entreprise</li> <li>&gt; la 'date de début' de l'entreprise (cf. banque carrefour des entreprises)</li> <li>&gt; une description de l'innovation en matière de commercialisation ou d'organisation</li> </ul> </li> <li>- Document décrivant l'innovation en matière de commercialisation ou d'organisation et confirmant sa mise en œuvre effective par l'entreprise</li> </ul>		
Source de collecte de données	Porteurs de projets/Bénéficiaires finaux		
Fréquence de collecte de données	Un an après l'achèvement des résultats du projet bénéficiant du soutien dans le rapport semestriel, et au plus tard dans le rapport final		